CRAT
COMMISSION REGIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS

Nos réf. : CRAT/16/AV.116
Le 24 mars 2016

Demande de permis unique pour l'extension d'une exploitation agricole à WASSEIGES (Meeffe)

Brève description du projet

Projet :	Construction et exploitation d'un nouveau poulailler d'engraissement et d'une étable de 80 bovins venant en extension d'une exploitation avicole et portant la capacité totale d'élevage à 85 000 places de volailles.
Localisation :	rue des Batis, 7 à 4219 Meeffe
Situation au plan de secteur :	Zone agricole
Demandeur :	D'aux Batis s.p.r.l.
Auteur de l'étude d'incidences :	Groupe AEP

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier :	18 février 2016
Référence légale :	Article R.82. du Livre Ier du Code de l'Environnement
Portée de l'avis :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1er, § 1er, alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Elle constate que le projet consiste à étendre l'exploitation agricole existante. Le projet s'implante en zone agricole au plan de secteur et est relativement éloigné des habitations les plus proches.

La CRAT suggère que le demandeur poursuive ses efforts en vue d'améliorer la performance énergétique de son exploitation, notamment en analysant les possibilités d'installer un système de récupération de chaleur.

Elle insiste également sur la nécessité de réaliser et renforcer les plantations afin d'améliorer l'intégration paysagère de l'exploitation agricole.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de manière approfondie les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS,
Président